



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 14 - séance du 11 décembre 2024

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau membre
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
8. **Préavis municipal n° 07/2024** relatif à la modification des statuts de l'ARASPE
  - a) Rapport de la commission ad'hoc
9. **Préavis municipal n° 08/2024** relatif au budget 2025
  - a) Rapport de la commission des finances
10. Motion parcelle « hangar de la laiterie »
11. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun ainsi qu'à la boursière Madame Linh Tran.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

### 1. Appel

Mesdames Sara Vulliamy, Isabelle Risch et Anne-Marie Romanens ainsi que Messieurs Bernard Bezençon, Raphaël Miazza et Gabriel Suter se sont excusés. Monsieur Lionel Bezençon est absent. Le quorum est atteint.

## 2. Assermentation d'un nouveau membre

Monsieur Alexandre Maillard ayant quitté notre commune, il convient d'assermenter le premier suppléant de la liste en la personne de Madame Isabelle Risch.

Cette dernière étant excusée, son assermentation est repoussée à la prochaine séance du Conseil.

## 3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié suite à la motion de M. Cyril Bezençon concernant la parcelle n° 18 de Goumoëns-la-Ville sur laquelle est construit le bâtiment n° 23 ECA dénommé « Hangar de la laiterie », propriété de la société du même nom.

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

## 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

## 5. Communications du Bureau

En date du 13 novembre, le Président a participé à une présentation du logiciel Suisse vote pour le scannage des bulletins de vote. La Municipalité a accepté l'acquisition de ce logiciel incluant un scanner ainsi que sa location annuelle, son coût dépendra du nombre de votants.

La présentation des bulletins changera. Vous recevrez qu'un seul bulletin de vote réunissant tous les objets avec une colonne oui/non où il faudra y inscrire une croix selon votre choix.

Le 19 novembre, Monsieur Laurent Vulliamy a donné sa lettre de démission de son poste de municipal après plus de neuf ans passés au sein de l'exécutif communal.

En date du 21 novembre, une invitation à un sondage « Manifestations d'hostilité à l'égard des Parlementaires en Suisse 2024 (APAA2024) a été envoyé par courriel à tous les membres du Conseil communal. Libre à chacun d'y participer.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant.

## 6. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

La construction de l'EMS Les Châteaux suit son cours. L'inauguration est prévue en automne 2026.

Suite à la démission de M. Laurent Vulliamy, la fonction de vice-Syndic est reprise par M. Marc Dumartheray.

La boursière, Madame Linh Tran, a débuté ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

En date du 3 décembre 2024, Le PACom (Plan d'Affectation Communal) a été approuvé par le Conseil d'Etat sous réserve du droit des tiers.

M. Marc Dumartheray :

Informe que la situation suite à la propagation du Bostryche reste compliquée malgré que celui-ci soit en repos dû aux baisses des températures. Il n'y a toujours pas de bois feu.

M. Jean-Charles Bollini demande s'il est possible de vendre du bois ?

La réponse est oui mais uniquement en copeaux (Epicea). Ce bois est très dévalorisé.

Un nouvel habitant a migré dans nos Grands Bois, il s'agit d'Alfred le castor. Il a construit un barrage qui a inondé une partie de nos forêts. Cet animal est protégé et il est strictement interdit de démonter son barrage.

M. Benjamin Jaquier :

Concernant le dicastère de la voirie et suite à la démission de M. Malisan durant son temps d'essai, M. Laurent Vulliamy, postulant, a été choisi en tant que chef de voirie.

Son expérience et ses compétences lui ont permis d'être inmanquablement destiné à cette fonction. Ne pouvant pas occuper une double casquette en tant que Municipal et d'employé communal, M. Laurent Vulliamy a donc démissionné de son poste de Municipal.

Au sujet des caméras de surveillance au parking souterrain, la préfecture a autorisé son installation.

L'installation de l'éclairage public au LED est prévue début 2025.

M. Gilles Bezençon :

Informe que le chalet à la déchèterie sera démonté et un porte à cabine prendra sa place.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : M. Rémy Favre transmet diverses informations :

- séance le 04.12.2024
- budget accepté
- le prix de l'eau à Fr. 1.20 (communes membres)
- préavis pour la démolition du local et nouvelle station de pompage
- M. Laurent Vulliamy restera membre du CODIR jusqu'au mois de juin 2025.

ASET : RAS

ASIRE : RAS

EFAJE : RAS

SIEGEO : RAS

8. Préavis municipal n° 07/2024 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE  
a) Rapport de la commission ad'hoc

Chacun a reçu le préavis municipal n° 07/2024 par voie électronique ainsi que le rapport de la commission ad'hoc il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Philippe Fontaine pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par Mme Noémie Friderici et M. Stany Rochat.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Jamain intervient et précise que le canton a repris la problématique des prestations complémentaires et rentes versées.

M. Claude Risch demande la parole et fait remarquer que le conseil doit valider des statuts mais que ceux-ci n'ont pas été distribués. Il demande qu'à l'avenir ces documents soient transmis.

La Municipalité prend note afin que les documents soient tous remis avec le préavis.

M. Alexandre Perusset demande quelles sont les conséquences de se retirer de cette association ?

M. Philippe Jamain répond que la commune devrait mettre en place un bureau pour prendre en charge ce dont s'occupe l'agence d'assurance sociale d'Echallens.

Le Syndic explique que l'adoption des statuts permettrait qu'un membre du Conseil Communal ainsi qu'un membre de la Municipalité assistent à l'assemblée générale.

M. Nicolas Dutruy demande de faire suivre les procès-verbaux ainsi que les rapports des commissions afin d'être tenu informé.

Après plusieurs interventions dans la salle, M. Patrick Keller prend la parole et demande aux conseillers communaux de laisser la Municipalité faire son travail et que le Conseil Communal ne devrait pas intervenir sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres de la commission pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec 2 abstentions.

9. **Préavis municipal n° 08/2024 relatif au budget 2025**

a) **Rapport de la commission des finances**

Chacun a reçu le préavis municipal n° 08/2024 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Sven Helm, Paul Mermoud et Gabriel Suter.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 5'994'497.00 et un total des revenus de Fr. 5'851'400.80, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de Fr. 143'096.20.

Plusieurs exercices précédents ont été bouclés avec un excédent de revenus malgré un budget présentant un excédent de charges.

La Commission soulève quelques réflexions :

- la nouvelle péréquation financière vaudoise (NPIV) qui entrera en vigueur en 2025 ;
- le budget 2025 prend en considération l'augmentation des charges administratives, la modification de la masse salariale et le changement de caisse de pension. La diminution des recettes d'impôts. L'augmentation des charges liées aux associations intercommunales et l'augmentation des intérêts bancaires.

La Commission des Finances relève que le budget 2025 a été élaboré de manière prudente.

Pour conclure, la COFIN propose au Conseil communal d'accepter le budget 2025, tel que présenté.

Le Président remercie les membres de la COFIN pour leur analyse et ouvre la discussion.

Mme Stéphanie Masala prend la parole et dépose un amendement concernant le coût de la grande salle, un coût estimé trop bas par rapport au prix des locations des autres communes.

Le Syndic répond que la grande salle est louée dès le 1<sup>er</sup> décembre 2024 qu'aux habitants de la commune ou cas par cas et après délibération aux personnes extérieures.

La Municipalité n'a pas prévu d'augmenter les prix. Elle ne souhaite plus louer aux personnes externes (ex mariage) qui provoque trop de nuisances.

Mme Stéphanie Masala retire donc son amendement.

M. Roger Turrin demande pourquoi la salle des combles dans la maison de commune n'est pas louée ?

M. Philippe Jamain répond que personne n'est intéressé. La salle sera proposée à l'AIAE pour son groupe technique qui sera nommé.

M. Claude Risch fait remarquer que le budget social ne cesse d'augmenter, il représente 25% du budget.

Le Syndic lui répond que la nouvelle péréquation devrait rééquilibrer les chiffres.

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote. Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie la Municipalité et la COFIN pour la clarté des documents.

#### 10. Motion parcelle « hangar de la laiterie », propriété de la société du même nom

Le président passe la parole au motionnaire M. Cyril Bezençon pour la lecture de la motion.

Il commence par l'historique du hangar, l'opportunité du projet, son financement et sa rentabilité.

En conclusion, les signataires de la motion qui sont Messieurs Cyril Bezençon, Raphaël Miazza, Michel Schuler et Madame Dominique Martin Fahrni demandent :

- A la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle RF n° 18 de Goumoens-la-Ville avec son bâtiment n° 23 ECA.
- Aux membres du Conseil communal d'autoriser la Municipalité de financer par les liquidités courantes ou par emprunt, le montant nécessaire pour l'achat de la parcelle RF n° 28 à hauteur du prix de la transaction.

Le Syndic prend la parole et explique que les conclusions ne sont pas correctes.

La motion doit demander à la Municipalité de présenter un préavis lors d'une prochaine séance.

Cette demande est acceptée par la Municipalité. Le Syndic précise que le sujet est de racheter une société et non une parcelle. Les vendeurs ont autorisé de soumettre le prix de Fr. 1'150'000.- pour le rachat de la société. Ce prix est non négociable.

Les vendeurs donnent la priorité à la commune, si cette dernière n'est pas d'accord avec cette proposition, un promoteur pourrait acquérir le bien. Il ajoute qu'il n'y a pas de droit de préemption sur l'objet.

Le Président propose de passer au vote pour qu'une commission soit nommée, la proposition est refusée avec 1 abstention. La motion est renvoyée à la Municipalité, celle-ci est acceptée avec 1 abstention.

## 11. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

## 12. Divers

M. Alexandre Perusset demande la parole au sujet du Centre de tri. Il explique qu'à l'époque une étude avait été faite pour l'agrandissement du centre de tri. Serait-il envisageable de construire une place de jeu ?

M. Gilles Bezençon répond que l'agrandissement du Centre de tri n'est pas prévu. Il n'y a donc pas de projet pour faire une place de jeu.

M. Roger Turin demande que la distribution des sapins soit effectuée plus tôt l'année prochaine.

La Municipalité prend note.

M. Rémy Favre interroge La Municipalité sur le cahier des charges du préposé RLVCR, Monsieur Christophe Dupuis.

M. Benjamin Jaquier explique les contrôles qui peuvent être effectués sur le terrain en faveur de la sécurité publique.

M. Alexandre Perusset demande si le produit des contraventions revient à la Commune ? La réponse est oui.

M. Sven Helm prend la parole et demande un peu de souplesse concernant l'utilisation du dépose minute devant l'école.

M. Benjamin Jaquier répond qu'un dépose minute est utilisé comme son nom l'indique et qu'il existe, malheureusement, des mécontents dans les 2 clans.

M. Michel Glauser demande si des statistiques sont réalisées sur l'utilisation de ce dépose minute ? M. Jaquier répond par l'affirmative, les chiffres et le suivi sont connus, cela fait partie de la fonction de M. Dupuis.

Le Président rappelle que les heures des commissions doivent être transmises à la boursière pour le vendredi 13 décembre 2024.

M. Michel Schuler prend la parole et remercie Laurent Vulliamy pour son travail en tant que Municipal et toute son implication auprès de la commune.

M. Philippe Jamain complète les remerciements envers M. Vulliamy et informe qu'il sera invité à une prochaine séance de la Municipalité. Il précise que ses fonctions au CODIR de l'AIAE prendront fin au 30.06.2025.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 22h00.

Le Président :

La Secrétaire :